



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n°8 du 25 février 2021

SOMMAIRE

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'hydrogène
liste (NOR : CTNR2102455K)

Enseignement supérieur et recherche

Sections disciplinaires

Relevé des sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre des enseignants affectés dans l'enseignement supérieur - année 2019
relevé de sanctions disciplinaires (NOR : ESRH2103652X)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil scientifique de l'École nationale des Chartes
arrêté du 8-2-2021 (NOR : ESRS2104545A)

Conseils, comités, commissions

Nomination au Comité national de la recherche scientifique
arrêté du 4-2-2021 (NOR : ESRR2104361A)

Conseils, comité, commissions

Nomination du secrétaire général du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
décision du 10-2-2021 (NOR : HCEG2104945S)

Informations générales

Vacance de poste

Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation
avis (NOR : ESRR2104187V)

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Délégation de signature
décision du 10-2-2021 (NOR : HCEG2104947S)

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'hydrogène

NOR : CTNR2102455K

liste

MENJS - MC

I. - Termes et définitions

décomposition de l'eau

Domaine : Chimie.

Définition : Dissociation de l'eau en hydrogène et en oxygène, qui peut être obtenue par thermolyse, électrolyse, photolyse, photoélectrolyse ou radiolyse.

Note :

1. On trouve aussi les termes « scission de l'eau » et « craquage de l'eau », qui ne sont pas recommandés.
2. On emploie couramment les termes « hydrogène » et « oxygène » au lieu des dénominations scientifiques « dihydrogène » et « dioxygène ».

Voir aussi : photoélectrolyse de l'eau, photolyse, thermolyse.

Équivalent étranger : water splitting.

décomposition thermique de la biomasse

Domaine : Chimie-énergie.

Définition : Thermolyse anaérobie de la biomasse à haute température.

Note :

1. La décomposition thermique de la biomasse lignocellulosique peut être suivie d'une réaction à la vapeur d'eau, ce qui permet de produire de l'hydrogène d'origine renouvelable.
2. On trouve aussi le terme « conversion thermochimique de la biomasse ».

Voir aussi : décomposition de l'eau, hydrogène d'origine renouvelable, thermolyse.

Équivalent étranger : -

électrolyse alcaline de l'eau

Domaine : Chimie-énergie.

Définition : Décomposition de l'eau obtenue par électrolyse d'une solution aqueuse alcaline.

Note : L'électrolyse alcaline de l'eau s'effectue généralement avec une solution aqueuse d'hydroxyde de potassium.

Voir aussi : cellule d'électrolyse, décomposition de l'eau.

Équivalent étranger : alkaline electrolysis.

électrolyse de la vapeur d'eau à haute température

Forme abrégée : électrolyse à haute température.

Domaine : Chimie-énergie.

Définition : Décomposition de la vapeur d'eau par électrolyse, effectuée à haute température dans une cellule dont les deux compartiments sont séparés par une membrane en oxyde céramique conductrice d'anions oxydes.

Note :

1. Les anions oxydes assurant la conductivité des membranes en oxyde céramique sont des atomes d'oxygène ayant capté deux électrons O²⁻.
2. L'électrolyse de la vapeur d'eau à haute température s'effectue généralement avec une membrane d'oxyde de zirconium dopée à l'yttrium, qui, portée à une température de l'ordre de 800 °C, devient conductrice d'anions oxydes.

Voir aussi : cellule d'électrolyse, décomposition de l'eau.

Équivalent étranger : high temperature electrolysis, solid oxide electrolysis (SOE).

électrolyse de l'eau à membrane échangeuse de protons

Forme abrégée : électrolyse à MEP.

Domaine : Chimie-énergie.

Définition : Décomposition de l'eau par électrolyse en milieu acide, effectuée dans une cellule dont les deux compartiments sont séparés par une membrane polymère conductrice de protons.

Voir aussi : cellule d'électrolyse, décomposition de l'eau.

Équivalent étranger : PEM electrolysis, polymer electrolyte membrane electrolysis, proton exchange membrane electrolysis.

hydrogène à faible empreinte carbone

Forme développée : hydrogène à faible empreinte en dioxyde de carbone.

Domaine : Énergie-environnement.

Définition : Hydrogène dont le processus de production entraîne de faibles émissions de dioxyde de carbone ou, dans le cas d'émissions plus importantes, s'accompagne d'un captage qui les compense en grande partie.

Note :

1. On trouve aussi le terme « hydrogène décarboné », qui est ambigu, l'adjectif « décarboné » ne s'appliquant pas à l'hydrogène mais faisant référence à son processus de production, ainsi que le terme « hydrogène bleu », qui est déconseillé.

2. On emploie couramment le terme « hydrogène » au lieu de la dénomination scientifique « dihydrogène ».

Voir aussi : captage et stockage du CO₂, décarbonation, empreinte en gaz à effet de serre, faible émission de gaz à effet de serre (à), hydrogène d'origine biologique, hydrogène d'origine fossile, hydrogène d'origine renouvelable.

Équivalent étranger : blue hydrogen, decarbonated hydrogen.

hydrogène d'origine biologique

Domaine : Énergie-environnement.

Synonyme : biohydrogène, n.m.

Définition : Hydrogène d'origine renouvelable produit à partir de biomasse, par méthanisation et reformage ou par décomposition thermique.

Note : L'hydrogène d'origine biologique peut être de l'hydrogène à faible empreinte carbone.

Voir aussi : décomposition thermique de la biomasse, hydrogène à faible empreinte carbone, hydrogène d'origine renouvelable, méthanisation, reformage.

Équivalent étranger : biohydrogen.

hydrogène d'origine fossile

Domaine : Énergie-pétrole et gaz.

Définition : Hydrogène produit par reformage d'hydrocarbures fossiles.

Note :

1. L'hydrogène d'origine fossile peut être de l'hydrogène à faible empreinte carbone.

2. On trouve aussi le terme « hydrogène gris », qui est déconseillé.

3. On emploie couramment le terme « hydrogène » au lieu de la dénomination scientifique « dihydrogène ».

Voir aussi : hydrogène à faible empreinte carbone, reformage.

Équivalent étranger : grey hydrogen.

hydrogène d'origine renouvelable

Domaine : Énergie-environnement.

Définition : Hydrogène produit à partir de sources d'énergie renouvelables.

Note :

1. L'hydrogène d'origine renouvelable peut être de l'hydrogène à faible empreinte carbone.

2. On trouve aussi les termes « hydrogène vert » et « hydrogène renouvelable », qui sont déconseillés.

3. On emploie couramment le terme « hydrogène » au lieu de la dénomination scientifique « dihydrogène ».

Voir aussi : hydrogène à faible empreinte carbone, hydrogène d'origine biologique.

Équivalent étranger : green hydrogen, renewable hydrogen.

hydrogène sous-produit

Domaine : Énergie-chimie.

Définition : Hydrogène produit lors d'un processus industriel dont la fonction principale n'est pas d'obtenir cet hydrogène.

Note :

1. L'hydrogène sous-produit peut être valorisé ; on parle alors d'« hydrogène de récupération ».

2. On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « hydrogène coproduit », ainsi que le terme « hydrogène fatal », qui n'est pas recommandé.

3. On emploie couramment le terme « hydrogène » au lieu de la dénomination scientifique « dihydrogène ».

Équivalent étranger : by-product hydrogen, hydrogen by-product.

injection d'hydrogène

Forme développée : injection d'hydrogène dans un réseau de distribution de gaz.

Domaine : Énergie-pétrole et gaz.

Définition : Introduction d'une faible quantité d'hydrogène dans un réseau de distribution de gaz naturel.

Note :

1. La quantité d'hydrogène injectée dans un réseau de distribution de gaz naturel peut varier de 6 à 20 %.
2. L'injection d'hydrogène permet, pour la production d'une quantité de chaleur donnée, de diminuer le rejet de dioxyde de carbone lors de la combustion du mélange.
3. On emploie couramment le terme « hydrogène » au lieu de la dénomination scientifique « dihydrogène ».

Équivalent étranger : -

photoélectrolyse de l'eau

Domaine : Chimie-énergie.

Définition : Décomposition de l'eau par électrolyse, dans laquelle l'énergie est fournie par les photons absorbés par l'anode semiconductrice immergée dans l'électrolyte, l'hydrogène étant produit à la cathode.

Note :

1. Dans la photoélectrolyse de l'eau, l'anode semiconductrice est généralement à base de dioxyde de titane.
2. On emploie couramment le terme « hydrogène » au lieu de la dénomination scientifique « dihydrogène ».

Voir aussi : décomposition de l'eau.

Équivalent étranger : water photoelectrolysis.

pile à combustible à hydrogène

Forme abrégée : PAC à hydrogène, pile à hydrogène.

Domaine : Chimie-énergie.

Définition : Cellule électrochimique qui produit de l'électricité par oxydation de l'hydrogène à l'anode et par réduction de l'oxygène à la cathode.

Note :

1. La pile à combustible à hydrogène fonctionne selon un processus inverse de la décomposition de l'eau par électrolyse.
2. La pile à combustible à hydrogène est principalement utilisée pour alimenter un moteur électrique en remplacement d'accumulateurs.
3. On emploie couramment les termes « hydrogène » et « oxygène » au lieu des dénominations scientifiques « dihydrogène » et « dioxygène ».

Voir aussi : cellule électrochimique, décomposition de l'eau.

Équivalent étranger : hydrogen fuel cell.

pile à combustible à hydrogène alcaline

Forme abrégée : PAC alcaline, pile à hydrogène alcaline.

Domaine : Chimie-énergie.

Définition : Pile à combustible à hydrogène dont l'électrolyte est une solution aqueuse alcaline.

Note :

1. La pile à combustible à hydrogène alcaline utilise généralement une solution aqueuse d'hydroxyde de potassium.
2. La pile à combustible à hydrogène alcaline est principalement utilisée dans le domaine spatial.

Voir aussi : pile à combustible à hydrogène, pile à combustible à hydrogène à membrane échangeuse d'anions, pile à combustible à hydrogène à membrane échangeuse de protons, pile à combustible à hydrogène à oxyde céramique.

Équivalent étranger : alkaline fuel cell (AFC).

pile à combustible à hydrogène à membrane échangeuse d'anions

Forme abrégée : PAC à membrane échangeuse d'anions, pile à hydrogène à membrane échangeuse d'anions.

Domaine : Chimie-Énergie.

Définition : Pile à combustible à hydrogène dont les deux compartiments sont séparés par une membrane polymère conductrice d'anions hydroxydes.

Voir aussi : pile à combustible à hydrogène, pile à combustible à hydrogène alcaline, pile à combustible à hydrogène à membrane échangeuse de protons, pile à combustible à hydrogène à oxyde céramique.

Équivalent étranger : alkaline anion exchange membrane fuel cell (AAEMFC), alkaline polymer electrolyte fuel cell (APEFC), anion exchange membrane fuel cell (AEMFC).

pile à combustible à hydrogène à membrane échangeuse de protons

Forme abrégée : PAC à membrane échangeuse de protons, pile à hydrogène à membrane échangeuse de protons, pile à MEP.

Domaine : Chimie-Énergie.

Définition : Pile à combustible à hydrogène dont les deux compartiments sont séparés par une membrane

polymère conductrice de protons.

Voir aussi : pile à combustible à hydrogène, pile à combustible à hydrogène alcaline, pile à combustible à hydrogène à membrane échangeuse d'anions, pile à combustible à hydrogène à oxyde céramique.

Équivalent étranger : proton exchange membrane fuel cell (PEMFC).

pile à combustible à hydrogène à oxyde céramique

Forme abrégée : PAC à oxyde céramique, pile à hydrogène à oxyde céramique.

Domaine : Chimie-énergie.

Définition : Pile à combustible à hydrogène fonctionnant à haute température, dont les deux compartiments sont séparés par une membrane en oxyde céramique conductrice d'anions oxydes.

Note :

1. Les anions oxydes assurant la conductivité des membranes en oxyde céramique sont des atomes d'oxygène ayant capté deux électrons O²⁻.
2. Certains types de pile à combustible à hydrogène à oxyde céramique utilisent du gaz naturel qui, introduit à l'anode, subit un reformage produisant localement de l'hydrogène.
3. On trouve aussi le terme « pile à combustible à oxyde solide ».
4. On emploie couramment le terme « hydrogène » au lieu de la dénomination scientifique « dihydrogène ».

Voir aussi : pile à combustible à hydrogène, pile à combustible à hydrogène alcaline, pile à combustible à hydrogène à membrane échangeuse d'anions, pile à combustible à hydrogène à membrane échangeuse de protons, reformage.

Équivalent étranger : solid oxide fuel cell (SOFC).

production d'hydrogène par électrolyse de l'eau

Domaine : Chimie-énergie.

Synonyme : conversion de l'électricité en hydrogène.

Définition : Conversion, par électrolyse de l'eau, d'une énergie électrique en une énergie chimique sous forme d'hydrogène.

Note :

1. L'hydrogène ainsi obtenu peut être utilisé en l'état, stocké, ou combiné avec du dioxyde de carbone pour produire du méthane par méthanation.
2. On emploie couramment le terme « hydrogène » au lieu de la dénomination scientifique « dihydrogène ».

Voir aussi : décomposition de l'eau, injection d'hydrogène, méthanation, stockage souterrain de l'hydrogène.

Équivalent étranger : power-to-gas (P2G, PTG), power-to-hydrogen (P2H, P2H2).

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « transformation de l'électricité en gaz » au Journal officiel du 19 septembre 2018.

reformage, n.m.

Domaine : Pétrole et gaz-chimie.

Définition : Procédé catalytique qui permet, à partir de composés hydrocarbonés mélangés à de l'air ou à de la vapeur d'eau, de produire un gaz riche en hydrogène.

Note :

1. Le reformage est utilisé en raffinage en vue d'obtenir une essence ayant une teneur en hydrocarbures aromatiques supérieure, et ainsi un indice d'octane plus élevé.
2. On emploie couramment le terme « hydrogène » au lieu de la dénomination scientifique « dihydrogène ».

Voir aussi : reformeur, vaporeformage.

Équivalent étranger : catalytic reforming, reforming.

Attention : Cette publication annule et remplace celles du Journal officiel du 22 septembre 2000 et du 24 avril 2010.

reformeur, n.m.

Domaine : Pétrole et gaz-chimie.

Synonyme : unité de reformage.

Définition : Installation dans laquelle on procède au reformage.

Voir aussi : reformage, vaporeformeur.

Équivalent étranger : reformer.

Attention : Cette publication annule et remplace celles des termes « reformeur » et « unité de reformage » au Journal officiel du 22 septembre 2000 et du 24 avril 2010.

réservoir d'hydrogène gazeux

Domaine : Énergie-transports et mobilité.

Définition : Réservoir qui permet de stocker de l'hydrogène à l'état gazeux à haute pression et à température ambiante.

Note :

1. Un réservoir d'hydrogène gazeux est généralement constitué d'une enveloppe étanche autour de laquelle sont enroulées des fibres de carbone assurant la résistance à la pression.

2. Un réservoir d'hydrogène gazeux peut être embarqué dans un véhicule.
3. On emploie couramment le terme « hydrogène » au lieu de la dénomination scientifique « dihydrogène ».
Voir aussi : réservoir d'hydrogène liquéfié, station de distribution d'hydrogène, véhicule à hydrogène.
Équivalent étranger : hydrogen high pressure tank, hydrogen high pressure vessel.

réservoir d'hydrogène liquéfié

Domaine : Énergie-Pétrole et gaz.

Définition : Réservoir cryostatique qui permet de stocker de l'hydrogène à l'état liquide refroidi et maintenu à la température de -253 °C.

Note :

1. Le stockage de l'hydrogène à l'état liquide est notamment employé dans des applications industrielles comme la propulsion spatiale.
2. On emploie couramment le terme « hydrogène » au lieu de la dénomination scientifique « dihydrogène ».
Voir aussi : réservoir d'hydrogène gazeux.
Équivalent étranger : cryogenic hydrogen fuel tank.

station de distribution d'hydrogène

Forme abrégée : station hydrogène.

Domaine : Énergie-transports et mobilité.

Définition : Station-service permettant d'effectuer le ravitaillement des véhicules à hydrogène.

Note :

1. L'hydrogène est soit acheminé jusqu'à la station, soit produit localement par électrolyse.
2. On trouve aussi, dans l'usage, le terme « station de recharge d'hydrogène », qui est déconseillé.
3. On emploie couramment le terme « hydrogène » au lieu de la dénomination scientifique « dihydrogène ».
Voir aussi : véhicule à hydrogène.
Équivalent étranger : hydrogen filling station, hydrogen fueling station, hydrogen refilling station (HRS), hydrogen refueling station (HRS), hydrogen station.

stockage de l'hydrogène dans un solide

Domaine : Énergie-chimie.

Définition : Stockage réversible de l'hydrogène, qui est incorporé dans un matériau solide poreux par réaction chimique, notamment par formation d'un hydrure, ou par sorption.

Note :

1. On trouve aussi les termes « stockage de l'hydrogène solide » et « stockage solide de l'hydrogène », qui sont déconseillés.
2. On emploie couramment le terme « hydrogène » au lieu de la dénomination scientifique « dihydrogène ».
Voir aussi : réservoir d'hydrogène gazeux, réservoir d'hydrogène liquéfié, sorption, stockage souterrain de l'hydrogène.
Équivalent étranger : solid hydrogen storage.

stockage souterrain de l'hydrogène

Domaine : Énergie-pétrole et gaz.

Définition : Stockage, en grande quantité et sous une forme comprimée, d'hydrogène à l'état gazeux dans des cavités souterraines naturelles ou artificielles.

Note :

1. Le stockage souterrain de l'hydrogène permet d'ajuster dans le temps la production d'énergie à sa consommation, notamment lorsque l'énergie est produite à partir d'une source d'énergie renouvelable intermittente.
2. On emploie couramment le terme « hydrogène » au lieu de la dénomination scientifique « dihydrogène ».
Voir aussi : production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, stockage de l'hydrogène dans un solide.
Équivalent étranger : hydrogen mass storage.

vaporeformage, n.m.

Domaine : Pétrole et gaz-chimie.

Synonyme : reformage à la vapeur.

Définition : Reformage qui s'effectue à haute température et en présence de vapeur d'eau.

Voir aussi : reformage, vaporeformeur.

Équivalent étranger : steam reforming.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « reformage à la vapeur » au Journal officiel du 12 janvier 1999.

vaporeformeur, n.m.

Domaine : Pétrole et gaz-chimie.

Synonyme : reformeur à la vapeur.

Définition : Installation dans laquelle on procède au vaporeformage.

Voir aussi : reformeur, vaporeformage.

Équivalent étranger : steam reformer.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « reformeur à vapeur » au Journal officiel du 12 janvier 1999.

véhicule à hydrogène

Forme développée : véhicule électrique à hydrogène.

Domaine : Transports et mobilité-Énergie.

Définition : Véhicule électrique dont l'énergie est produite par une pile à combustible embarquée alimentée par un réservoir d'hydrogène.

Voir aussi : pile à combustible à hydrogène, réservoir d'hydrogène gazeux, réservoir d'hydrogène liquéfié.

Équivalent étranger : fuel cell electric vehicle (FCEV), hydrogen vehicle.

II. - Table d'équivalence

A- Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
alkaline anion exchange membrane fuel cell (AAEMFC), alkaline polymer electrolyte fuel cell (APEFC), anion exchange membrane fuel cell (AEMFC).	Chimie-énergie.	pile à combustible à hydrogène à membrane échangeuse d'anions, PAC à membrane échangeuse d'anions, pile à hydrogène à membrane échangeuse d'anions.
alkaline electrolysis.	Chimie-énergie.	électrolyse alcaline de l'eau.
alkaline fuel cell (AFC).	Chimie-énergie.	pile à combustible à hydrogène alcaline, PAC alcaline, pile à hydrogène alcaline.
alkaline polymer electrolyte fuel cell (APEFC), alkaline anion exchange membrane fuel cell (AAEMFC), anion exchange membrane fuel cell (AEMFC).	Chimie-énergie.	pile à combustible à hydrogène à membrane échangeuse d'anions, PAC à membrane échangeuse d'anions, pile à hydrogène à membrane échangeuse d'anions.
biohydrogen.	Énergie-environnement.	hydrogène d'origine biologique, biohydrogène, n.m.
blue hydrogen, decarbonated hydrogen.	Énergie-environnement.	hydrogène à faible empreinte carbone, hydrogène à faible empreinte en dioxyde de carbone.
by-product hydrogen, hydrogen by-product.	Énergie-chimie.	hydrogène sous-produit.
catalytic reforming, reforming.	Pétrole et gaz-chimie.	reformage, n.m.
cryogenic hydrogen fuel tank.	Énergie-pétrole et gaz.	réservoir d'hydrogène liquéfié.
decarbonated hydrogen, blue hydrogen.	Énergie-environnement.	hydrogène à faible empreinte carbone, hydrogène à faible empreinte en dioxyde de carbone.

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
fuel cell electric vehicle (FCEV), hydrogen vehicle.	Transports et mobilité-énergie.	véhicule à hydrogène, véhicule électrique à hydrogène.
green hydrogen, renewable hydrogen.	Énergie-environnement.	hydrogène d'origine renouvelable.
grey hydrogen.	Énergie-pétrole et gaz.	hydrogène d'origine fossile.
high temperature electrolysis, solid oxide electrolysis (SOE).	Chimie-énergie.	électrolyse de la vapeur d'eau à haute température, électrolyse à haute température.
hydrogen by-product, by-product hydrogen.	Énergie-chimie.	hydrogène sous-produit.
hydrogen filling station, hydrogen fueling station, hydrogen refilling station (HRS), hydrogen refueling station (HRS), hydrogen station.	Énergie-transports et mobilité.	station de distribution d'hydrogène, station hydrogène.
hydrogen fuel cell.	Chimie-énergie.	pile à combustible à hydrogène, PAC à hydrogène, pile à hydrogène.
hydrogen fueling station, hydrogen filling station, hydrogen refilling station (HRS), hydrogen refueling station (HRS), hydrogen station.	Énergie-transports et mobilité.	station de distribution d'hydrogène, station hydrogène.
hydrogen high pressure tank, hydrogen high pressure vessel.	Énergie-pétrole et gaz.	réservoir d'hydrogène gazeux.
hydrogen mass storage.	Énergie-pétrole et gaz.	stockage souterrain de l'hydrogène.
hydrogen refilling station (HRS), hydrogen filling station, hydrogen fueling station, hydrogen refueling station (HRS), hydrogen station.	Énergie-transports et mobilité.	station de distribution d'hydrogène, station hydrogène.
hydrogen vehicle, fuel cell electric vehicle (FCEV).	Transports et mobilité-énergie.	véhicule à hydrogène, véhicule électrique à hydrogène.
PEM electrolysis, polymer electrolyte membrane electrolysis, proton exchange membrane electrolysis.	Chimie-énergie.	électrolyse de l'eau à membrane échangeuse de protons, électrolyse à MEP.
power-to-gas (P2G, PTG), power-to-hydrogen (P2H, P2H2).	Chimie-énergie.	production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, conversion de l'électricité en hydrogène.
proton exchange membrane electrolysis, PEM electrolysis, polymer electrolyte membrane electrolysis.	Chimie-énergie.	électrolyse de l'eau à membrane échangeuse de protons, électrolyse à MEP.

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
proton exchange membrane fuel cell (PEMFC).	Chimie-énergie.	pile à combustible à hydrogène à membrane échangeuse de protons, PAC à membrane échangeuse de protons, pile à hydrogène à membrane échangeuse de protons, pile à MEP.
reformer.	Pétrole et gaz-chimie.	reformeur, n.m., unité de reformage.
reforming, catalytic reforming.	Pétrole et gaz-chimie.	reformage, n.m.
renewable hydrogen, green hydrogen.	Énergie-environnement.	hydrogène d'origine renouvelable.
solid hydrogen storage.	Énergie-chimie.	stockage de l'hydrogène dans un solide.
solid oxide electrolysis (SOE), high temperature electrolysis.	Chimie-énergie.	électrolyse de la vapeur d'eau à haute température, électrolyse à haute température.
solid oxide fuel cell (SOFC).	Chimie-énergie.	pile à combustible à hydrogène à oxyde céramique, PAC à oxyde céramique, pile à hydrogène à oxyde céramique.
steam reformer.	Pétrole et gaz-chimie.	vaporeformeur, n.m., reformeur à la vapeur.
steam reforming.	Pétrole et gaz-chimie.	vaporeformage, n.m., reformage à la vapeur.
water photoelectrolysis.	Chimie-énergie.	photoélectrolyse de l'eau.
water splitting.	Chimie.	décomposition de l'eau.
<i>(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.</i>		
<i>(2) Les termes en caractères gras sont définis dans la partie I (Termes et définitions).</i>		

B- Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
biohydrogène, n.m., hydrogène d'origine biologique.	Énergie-environnement.	biohydrogen.
conversion de l'électricité en hydrogène, production d'hydrogène par électrolyse de l'eau.	Chimie-énergie.	power-to-gas (P2G, PTG), power-to-hydrogen (P2H, P2H2).
décomposition de l'eau.	Chimie.	water splitting.
décomposition thermique de la biomasse.	Chimie-énergie.	-
électrolyse à haute température, électrolyse de la vapeur d'eau à haute température.	Chimie-énergie.	high temperature electrolysis, solid oxide electrolysis (SOE).

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
électrolyse alcaline de l'eau.	Chimie-énergie.	alkaline electrolysis.
électrolyse à MEP, électrolyse de l'eau à membrane échangeuse de protons.	Chimie-énergie.	PEM electrolysis, polymer electrolyte membrane electrolysis, proton exchange membrane electrolysis.
électrolyse de la vapeur d'eau à haute température, électrolyse à haute température.	Chimie-énergie.	high temperature electrolysis, solid oxide electrolysis (SOE).
électrolyse de l'eau à membrane échangeuse de protons, électrolyse à MEP.	Chimie-énergie.	PEM electrolysis, polymer electrolyte membrane electrolysis, proton exchange membrane electrolysis.
hydrogène à faible empreinte carbone, hydrogène à faible empreinte en dioxyde de carbone.	Énergie-environnement.	blue hydrogen, decarbonated hydrogen.
hydrogène d'origine biologique, biohydrogène, n.m.	Énergie-environnement.	biohydrogen.
hydrogène d'origine fossile.	Énergie-pétrole et gaz.	grey hydrogen.
hydrogène d'origine renouvelable.	Énergie-environnement.	green hydrogen, renewable hydrogen.
hydrogène sous-produit.	Énergie-chimie.	by-product hydrogen, hydrogen by-product.
injection d'hydrogène, injection d'hydrogène dans un réseau de distribution de gaz.	Énergie-pétrole et gaz.	-
PAC à hydrogène, pile à combustible à hydrogène, pile à hydrogène.	Chimie-énergie.	hydrogen fuel cell.
PAC alcaline, pile à combustible à hydrogène alcaline, pile à hydrogène alcaline.	Chimie-énergie.	alkaline fuel cell (AFC).
PAC à membrane échangeuse d'anions, pile à combustible à hydrogène à membrane échangeuse d'anions, pile à hydrogène à membrane échangeuse d'anions.	Chimie-énergie.	alkaline anion exchange membrane fuel cell (AAEMFC), alkaline polymer electrolyte fuel cell (APEFC), anion exchange membrane fuel cell (AEMFC).
PAC à membrane échangeuse de protons, pile à combustible à hydrogène à membrane échangeuse de protons, pile à hydrogène à membrane échangeuse de protons, pile à MEP.	Chimie-énergie.	proton exchange membrane fuel cell (PEMFC).

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
PAC à oxyde céramique, pile à combustible à hydrogène à oxyde céramique, pile à hydrogène à oxyde céramique.	Chimie-énergie.	solid oxide fuel cell (SOFC).
photoélectrolyse de l'eau.	Chimie-énergie.	water photoelectrolysis.
pile à combustible à hydrogène, PAC à hydrogène, pile à hydrogène.	Chimie-énergie.	hydrogen fuel cell.
pile à combustible à hydrogène alcaline, PAC alcaline, pile à hydrogène alcaline.	Chimie-énergie.	alkaline fuel cell (AFC).
pile à combustible à hydrogène à membrane échangeuse d'anions, PAC à membrane échangeuse d'anions, pile à hydrogène à membrane échangeuse d'anions.	Chimie-énergie.	alkaline anion exchange membrane fuel cell (AAEMFC), alkaline polymer electrolyte fuel cell (APEFC), anion exchange membrane fuel cell (AEMFC).
pile à combustible à hydrogène à membrane échangeuse de protons, PAC à membrane échangeuse de protons, pile à hydrogène à membrane échangeuse de protons, pile à MEP.	Chimie-énergie.	proton exchange membrane fuel cell (PEMFC).
pile à combustible à hydrogène à oxyde céramique, PAC à oxyde céramique, pile à hydrogène à oxyde céramique.	Chimie-énergie.	solid oxide fuel cell (SOFC).
production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, conversion de l'électricité en hydrogène.	Chimie-énergie.	power-to-gas (P2G, PTG), power-to-hydrogen (P2H, P2H2).
reformage, n.m.	Pétrole et gaz-chimie.	catalytic reforming, reforming.
reformage à la vapeur, vaporeformage, n.m.	Pétrole et gaz-chimie.	steam reforming.
reformeur, n.m., unité de reformage.	Pétrole et gaz-chimie.	reformer.
reformeur à la vapeur, vaporeformeur, n.m.	Pétrole et gaz-chimie.	steam reformer.

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
réservoir d'hydrogène gazeux.	Énergie-pétrole et gaz.	hydrogen high pressure tank, hydrogen high pressure vessel.
réservoir d'hydrogène liquéfié.	Énergie-pétrole et gaz.	cryogenic hydrogen fuel tank.
station de distribution d'hydrogène, station hydrogène.	Énergie-transports et mobilité.	hydrogen filling station, hydrogen fueling station, hydrogen refilling station (HRS), hydrogen refueling station (HRS), hydrogen station.
stockage de l'hydrogène dans un solide.	Énergie-chimie.	solid hydrogen storage.
stockage souterrain de l'hydrogène.	Énergie-pétrole et gaz.	hydrogen mass storage.
unité de reformage, reformeur, n.m.	Pétrole et gaz-chimie.	reformer.
vaporeformage, n.m., reformage à la vapeur.	Pétrole et gaz-chimie.	steam reforming.
vaporeformeur, n.m., reformeur à la vapeur.	Pétrole et gaz-chimie.	steam reformer.
véhicule à hydrogène, véhicule électrique à hydrogène.	Transports et mobilité-énergie.	fuel cell electric vehicle (FCEV), hydrogen vehicle.
<p>(1) Les termes en caractères gras sont définis dans la partie I (Termes et définitions). (2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.</p>		

Enseignement supérieur et recherche

Sections disciplinaires

Relevé des sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre des enseignants affectés dans l'enseignement supérieur - année 2019

NOR : ESRH2103652X
relevé de sanctions disciplinaires
MESRI - DGRH A2

Faits		Sanctions prononcées	Statut					H/F		APPEL (Oui/Non/En cours)	Procédur pénale engagée
Manquement	Bref résumé		PU	MCF	2° deg. Ens sup	Associés- invités	Non Titulaires	H	F		
Discrimination	Suspensions de propos racistes, xénophobes et discriminants lors de travaux dirigés suite au témoignage de deux étudiantes. Faits non avérés après instruction.	Relaxe		X					X	Non	
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	Exercice d'une activité de direction d'association à but lucratif : intéressement à la gestion.	Abaissement d'échelon	X					X		Non	

Harcèlement moral	<p>Agissements répétés de harcèlement moral à l'encontre d'une collègue, ancienne compagne à qui une mesure de protection fonctionnelle a été accordée.</p> <p>Atteinte au bon fonctionnement du service, à la dignité, à la réputation du corps des maîtres de conférences et à l'image de l'établissement ; manquement aux obligations de service des enseignants chercheurs : attitude discourtoises à l'égard de collègues, comportement agressif, mépris à l'endroit de certains collègues, attitude ressentie comme humiliante, vexatoire, méprisante et hautaine vis-à-vis des étudiants.</p>	Révocation	X					X		En cours	X
Harcèlement moral	<p>Agissements ayant instauré un climat conflictuel et des dysfonctionnements graves.</p> <p>Abus d'autorité répétés : management défaillant, existence de clans, ambiance de travail dégradé, faits de souffrance au travail de plusieurs collaborateurs.</p> <p>Dérapages verbaux coutumiers envers des personnels administratifs et enseignants extérieurs au groupe et propos homophobes à l'égard d'un enseignant-chercheur.</p> <p>Atteinte à l'image de l'établissement par un comportement et des propos ayant une certaine gravité.</p>	Interdiction d'exercer toute fonction de recherche dans l'établissement pendant trois mois, avec privation de la moitié du traitement.	X					X		En cours	

Harcèlement moral	Pratiques pédagogiques contraires à la déontologie de l'enseignant : incapacité à investir une posture d'enseignants (écoute et bienveillance) et à prendre en compte la vulnérabilité des étudiantes et des étudiants. Faits et propos humiliants, dégradants et discriminants constituant une situation de harcèlement à caractère moral et sexuel ayant porté préjudice aux étudiantes et étudiants ainsi qu'à l'établissement.	Interdiction définitive d'exercer des fonctions d'enseignement ou de recherche dans tout établissement public d'enseignement supérieur.			X			X	En cours	
Harcèlement moral	Pratiques pédagogiques contraires à la déontologie de l'enseignant ayant eu pour conséquence de placer des étudiantes et des étudiants dans une situation de harcèlement moral et sexuel. Interdiction définitive d'exercer des fonctions d'enseignement ou de recherche dans tout établissement public d'enseignement supérieur.				X			X	En cours	
Incorrections, violences, insultes (hors violences sexuelles et sexistes)	Comportement de nature à troubler l'ordre et le bon fonctionnement de l'université : altercation avec un étudiant avec échange de coups lors d'une séance de travaux dirigés. Atteinte à l'image de l'établissement.	Exclusion définitive de l'université.		X				X	Non	

Incorrections, violences, insultes (hors violences sexuelles et sexistes)	Comportement de nature à porter atteinte à l'ordre et au bon fonctionnement de l'université notamment propos offensants tenus à l'adresse d'un étudiant : échanges de mots vifs de part et d'autre. Responsabilité de l'enseignant non établie après instruction.	Relaxe			X			X	Non	
Incorrections, violences, insultes (hors violences sexuelles et sexistes)	Suspicion de violences physiques et verbales à l'égard d'un étudiant lors d'une altercation dans un amphithéâtre. Après instruction, échanges non disproportionnés de la part de l'enseignant au regard du comportement de l'étudiant.	Relaxe	X					X	Non	
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discriminations, manquement à l'obligation de réserve	Manquement à l'obligation de réserve. Manquement aux règles de respect d'autrui, propos outranciers et diffamatoires contraires à la déontologie universitaire portant atteinte à l'honneur, à l'image et à la réputation de l'université : mise en cause de la probité de l'intégrité des membres de la direction de l'université, du président ainsi que de l'indépendance et du sérieux des membres de la section disciplinaire. Utilisation des ressources informatiques de l'université contraire aux dispositions de la charte informatique car déconnectée de toutes fins pédagogiques ou professionnelles : publication des propos sur un site Internet.	Blâme		X				X	Non	

<p>Probité Intégrité</p> <p>Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation</p>	<p>Deux fautes caractérisées : 1°) autres manquements aux devoirs d'intégrité ou de probité : manquement au principe d'impartialité dans le cadre du recrutement d'un proche (participation au vote) ; 2°) exercice d'une activité de direction d'association contraire à la législation en vigueur : intéressement à la gestion.</p>	<p>Interdiction d'exercer pendant un an toute fonction de responsabilité pédagogique et d'encadrement administratif de la recherche, sauf suivi des doctorants, avec privation de la moitié du traitement.</p>	<p>X</p>						<p>X</p>	<p>Non</p>	
<p>Probité Intégrité</p>	<p>Autres manquements aux devoirs d'intégrité ou de probité. Suspensions de manquements à l'intégrité scientifique : fraude et fabrication de données ; insuffisances méthodologiques ; confusion des missions d'enseignement et de recherche, choix de sujets d'étude problématiques, prolixité de nature à jeter un doute sur la qualité de sa production scientifique. Suspensions de porter atteinte à l'image de l'université (médiatisation). Faits non avérés à l'issue de la délibération.</p>	<p>Relaxe</p>	<p>X</p>					<p>X</p>	<p>Non</p>		

<p>Probité Intégrité</p>	<p>Autres manquements aux devoirs d'intégrité ou de probité. Dans le cadre de programmes de délocalisation de diplômes, avec aval d'un directeur : - signature d'un avenant à une convention sans disposer d'une délégation de signature ; - admission d'étudiants dans des formations sans inscription administrative à l'université ; - mise en place et développement d'un système irrégulier de rémunération directe des enseignants engagés dans le programme par le cocontractant étranger (autorisation de cumul d'activités, taux horaire, etc.) ; - perception d'une rémunération pour des actions de formation et de soutenance sans autorisation de cumul d'activité.</p>	<p>Interdiction d'exercer toute activité d'enseignement à l'université pour une durée de six mois avec privation de la moitié du traitement.</p>	<p>X</p>					<p>X</p>	<p>En cours</p>	
<p>Probité Intégrité</p>	<p>Autres manquements aux devoirs d'intégrité ou de probité. Manquement au principe d'impartialité dans la notation d'une étudiante avec laquelle l'enseignant était en conflit et n'assurait plus le tutorat de son mémoire : tentative pour influencer la notation du mémoire, présidence du jury d'examen et participation au vote. Manquement à l'attitude respectueuse d'un enseignant envers ses étudiants : envoi de courriels comportant des propos familiers et un ton comminatoire ; langage parfois cru.</p>	<p>Blâme</p>		<p>X</p>				<p>X</p>	<p>Non</p>	

Probité Intégrité	Autres manquements aux devoirs d'intégrité ou de probité. Suspicion de harcèlement moral à l'encontre de certains membres de l'équipe de recherche suite au dépôt de plainte d'une doctorante avec qui l'enseignant a eu une relation intime pendant quelques mois. Harcèlement moral non probant après instruction. Manquements aux responsabilités de directeur de thèse et aux obligations déontologiques en ayant une relation intime avec une étudiante placée sous son autorité et en chargeant de travail supplémentaire cette doctorante, alors qu'elle préparait son doctorat tout en poursuivant des études dans le domaine de la santé.	Retard à l'avancement d'échelon pour une durée de deux ans.	X					X	Non	X
Probité Intégrité	Autres manquements aux devoirs d'intégrité ou de probité. Activité privée rémunérée sans autorisation. Cumul de plusieurs emplois sans autorisation durant plusieurs années (8 ans), Signature de documents attestant ne pas avoir un emploi principal.	Abaissement d'échelon		X				X	Non	

<p>Qualité de service</p> <p>Probité</p> <p>Intégrité</p>	<p>Manquement aux sujétions du services et absence irrégulière.</p> <p>Manquement aux obligations déontologiques, aux règles statutaires et budgétaires, irrégularité procédurales.</p> <p>Défaillance dans les responsabilités d'encadrement, comportement aggravant une situation délétère au sein du département</p> <p>Manquement aux missions universitaires, absentéisme régulier.</p> <p>Méconnaissance répétée, en qualité de directrice, du devoir de probité et d'exemplarité en autorisant, notamment, une utilisation inégalitaire de crédits.</p>	<p>Interdiction d'exercer toute fonction d'enseignement et de recherche à l'université pendant trois mois avec privation de la moitié du traitement.</p>		X					X	En cours	
---	--	--	--	---	--	--	--	--	---	----------	--

<p>Qualité de service</p> <p>Probité</p> <p>Intégrité</p>	<p>Suspicion de manquement aux obligations déontologiques : relation avec une étudiante en master.</p> <p>Suspicion de négligence et d'insuffisance dans l'encadrement des étudiants placés sous son autorité (désinvolture).</p> <p>Après instruction, faits non avérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - échange d'un baiser avec une étudiante en master lors d'une soirée dont l'initiative ne peut être attribuée clairement à l'enseignant ; à la suite de cet acte isolé, rétablissement d'une relation strictement professionnelle et d'un comportement irréprochable de part et d'autre ; - implication sérieuse et régulière dans le travail de supervision des doctorants, faits matériels produits devant la section disciplinaire démentant certaines accusations. 	<p>Relaxe</p>	<p>X</p>					<p>X</p>	<p>En cours</p>	
---	---	---------------	----------	--	--	--	--	----------	-----------------	--

Qualité de service	Absence irrégulière Manquement aux obligations statutaires applicables à un professeur des universités : absences injustifiées aux cours et à de très nombreux jurys d'examens ; non participation à l'encadrement des étudiants (master, doctorat) ; transmissions tardives de certains sujets d'examens, copies corrigées ou notes ; aucune activité de recherche au cours des trois dernières années ; non participation à la vie collective de l'établissement ou de son unité de recherche.	Interdiction d'exercer toutes fonctions d'enseignement à l'université pendant deux ans, avec privation de la moitié du traitement.	X					X	Non	
Violences sexuelles et sexistes	Agissements sexistes et gestes déplacés Propos inappropriés pouvant être perçus comme sexistes. Propos inappropriés relatifs au physique et aux tenues vestimentaires des étudiantes, comportement déplacé à l'égard d'étudiantes pouvant provoquer un sentiment d'inconfort ou de malaise pour certains étudiants.	Interdiction d'exercer toute fonction d'enseignement et de recherche à l'université pendant deux mois à compter de la notification de la décision, avec privation de la totalité du traitement.			X			X	Non	
Violences sexuelles et sexistes	Captation d'images impudiques Comportement incompatible avec l'exercice des fonctions d'enseignement et ayant troublé l'ordre et le bon fonctionnement de l'université. Diffusion de vidéos à caractère pornographique en cours. Propos offensants et à caractère sexuel ou ambigus vis-à-vis d'une étudiante portant atteinte à l'image de l'université.	Interdiction d'exercer toutes fonctions d'enseignement à l'université pour une durée de six mois avec privation de la moitié du traitement.		X				X	En cours	

Violences sexuelles et sexistes	Harcèlement sexuel Faits de nature à porter atteinte à l'ordre et au bon fonctionnement de l'université notamment comportement relevant du harcèlement sexuel : - envoi de photos à caractère pornographique, de documents explicites et de propos à caractère sexuel à des étudiantes ; - situation ayant conduit la compagne de cet enseignant, étudiante et enceinte de cet enseignant, à agresser physique une autre étudiante ; - poursuite de son comportement malgré l'interdiction d'échanger avec les étudiants formulée par la directrice de son département.	Interdiction d'exercer toutes fonctions d'enseignement dans tout établissement pour une durée de quatre ans avec privation de la moitié du traitement.	X					X	En cours	
Violences sexuelles et sexistes	Gestes déplacés Comportements inappropriés envers une étudiante : claque sur les fesses lors d'un cours.	Rappel à l'ordre			X			X	Non	X (Rappel à la loi)
Violences sexuelles et sexistes	Propos irrespectueux et sexistes tant à l'égard de collègues que d'étudiants. Comportements irrespectueux et déplacés à l'égard d'étudiants.	Blâme		X				X	Non	

Violences sexuelles et sexistes	Harcèlement sexuel Comportement inapproprié caractérisé au premier chef par des relations intimes avec des étudiantes. Tentative de séduction de plusieurs étudiantes. Graves troubles à l'ordre et au bon fonctionnement de l'université (collage d'affiche, publication d'articles dans la presse, etc.). Signalement par le président de l'université au Procureur de la République.	Exclusion de l'université					X	X	Non	
Violences sexuelles et sexistes	Harcèlement sexuel Comportement inapproprié d'un directeur de thèse, réitéré sur une période longue de trois ans qualifiable de harcèlement vis-à-vis d'une doctorante au sein de son laboratoire : déclaration d'amour, courriels extrêmement longs et nombreux contenant notamment des propos caractérisant tantôt un chantage affectif tantôt une menace feutrée, entretiens plus directs.	Abaissement d'échelon		X				X	Non	
Violences sexuelles et sexistes	Relations notamment à caractère sexuel avec une étudiante de l'université rencontrée sur un site libertin sans possibilité d'identification. Par la suite relation intime consentie avant changement de comportement de l'étudiante. Insistance de l'enseignant par message électronique. Alerte donnée par l'étudiante à l'épouse de l'enseignant et à ses collègues.	Blâme		X				X	Non	

Violences sexuelles et sexistes	Harcèlement sexuel Attitudes et propos à connotation sexuelle, comportement à caractère sexuel lors d'une soirée relevant du cadre universitaire organisée par les lecteurs.	Exclusion de l'établissement					X	X	Non	
Manquement à l'obligation de réserve	Manquement aux règles de respect d'autrui et des propos outranciers et diffamatoires contraires à la déontologie universitaire et qui portent atteinte à l'honneur, à l'image et à la réputation de l'université : mise en cause de la probité de l'intégrité des membres de la direction de l'université, du président ainsi que de l'indépendance et du sérieux des membres de la section disciplinaire. Utilisation des ressources informatiques de l'université contraire aux dispositions de la charte informatique car déconnectée de toutes fins pédagogiques ou professionnelles : publication des propos sur un site internet.	Blâme		X				X	Non	

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil scientifique de l'École nationale des Chartes

NOR : ESRS2104545A

arrêté du 8-2-2021

MESRI - DGESIP - DGRI A1-3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en date du 8 février 2021, Sylvie Le Clech, conservatrice générale du patrimoine, membre du collège archives de l'Inspection générale du patrimoine, est nommée membre du conseil scientifique de l'École nationale des Chartes, en remplacement d'Agnès Masson, pour la durée du mandat restant à courir.

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au Comité national de la recherche scientifique

NOR : ESRR2104361A
arrêté du 4-2-2021
MESRI - DGRI - SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 4 février 2021, sont nommés membres du Comité national de la recherche scientifique :

- Marie Monniaux, au sein de la section 23 « biologie végétale intégrative », en remplacement d'Alexis de Angeli ;
- Gilles Bonvento, au sein de la section : 28 « pharmacologie-ingénierie et technologies pour la santé-imagerie biomédicale », en remplacement de Monsieur Emmanuel Brouillet.

Mouvement du personnel

Conseils, comité, commissions

Nomination du secrétaire général du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

NOR : HCEG2104945S
décision du 10-2-2021
HCERES

Vu Code de la recherche, articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ; décret n° 2014-1365 du 14-11-2014, notamment article 8 ; décret du 30-10-2020

Article 1 - Stéphane le Bouler est nommé, secrétaire général du Haut Conseil de l'évaluation et de la recherche pour un mandat de quatre ans à compter du 10 février 2021.

Article 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 10 février 2021

Le président,
Thierry Coulhon

Informations générales

Vacance de poste

Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation

NOR : ESRR2104187V

avis

MESRI - DGRI SITTAR C4

Est déclaré vacant au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'emploi de délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région Île-de-France à compter du 1^{er} décembre 2020.

Le titulaire de cet emploi sera responsable de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation pour la région Île-de-France et exercera ses fonctions sous l'autorité du recteur de région académique, ou par délégation de ce dernier, sous l'autorité du recteur délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation dans les régions académiques mentionnées à l'article R. 222-16-3, qu'il assistera dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle dans la région. Le délégué régional académique est placé sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région, dont il est le conseiller en matière de recherche et d'innovation.

Pour exercer ces fonctions, le titulaire devra justifier d'une solide expérience professionnelle dans les domaines de la recherche et de l'innovation, et d'une bonne connaissance des politiques publiques correspondantes. Il devra appartenir à un corps de la fonction publique de catégorie A, fonctionnaire ou assimilé, ou être officier ou agent contractuel d'un niveau équivalent. Il sera nommé par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Le dossier de candidature sera constitué, d'une part, d'une lettre de motivation qui permet d'apprécier l'expérience du candidat dans l'administration de la recherche et sa capacité à établir des liens avec le monde socio-économique et, d'autre part, d'un curriculum vitae détaillé.

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation, les candidatures doivent être transmises, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au bulletin officiel des ministères chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, soit par courrier (la date du cachet de la poste faisant foi) au recteur de région académique Île-de-France (rectorat de région académique-Ile-de-France, 47 rue des écoles, 75230 Paris Cedex 05), soit par messagerie électronique aux adresses mels mentionnées plus bas.

Tous renseignements sont disponibles au rectorat de région académique - Île-de-France (ce.recteur@ac-paris.fr) ou au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (01 55 55 62 23, ai-huynh.van@recherche.gouv.fr).

Informations générales

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Délégation de signature

NOR : HCEG2104947S
décision du 10-2-2021
HCERES

Vu Code de la recherche, articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ; décret n° 2014-1365 du 14-11-2014, notamment article 8 ; décret du 30-10-2020

Article 1 - Délégation est donnée à **Stéphane le Bouler**, secrétaire général, à l'effet de signer, à compter du 10 février 2021, au nom du président du HCÉRES, les actes suivants :

- les actes relatifs au recrutement et dépenses de personnels ;
- les bons de commande et pièces justificatives des dépenses ;
- les conventions et marchés publics ;
- les pièces justificatives relatives à l'organisation de l'évaluation des entités de recherche, des établissements, des coordinations territoriales, des formations et des évaluations à l'étranger : nomination des experts ; ordres de mission ; états de frais ; tableaux d'indemnités d'expertise.

Article 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 10 février 2021

Le président,
Thierry Coulhon